

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et

se paient d'avance. LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

annonces... 25 c. à la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 30 Novembre 1871

Une lettre que nous recevons de Versailles, et dont les informations sont puisées à la meilleure source, donne l'assurance que le Message de M. Thiers à l'Assemblée nationale ne contiendra aucune déclaration en faveur de la forme républicaine. Cette lettre confirme notre article d'avant-hier, dans lequel nous avons fait connaître les paroles si nettes et si modérées de M. Thiers en faveur du maintien scrupuleux du Pacte de Bordeaux.

Si l'Assemblée veut trancher la question constitutionnelle du gouvernement définitif, c'est elle seule qui prendra l'initiative. Elle ne sera poussée ni directement, ni indirectement à cette résolution par l'homme illustre que la majorité a placé à la tête du Pouvoir exécutif. Mais il n'est pas probable que cette grave question soit soulevée en ce moment. On attendra des jours plus calmes, à moins de quelque incident imprévu qui obligerait l'Assemblée à sortir promptement de sa réserve et de sa neutralité.

Nous avons lieu de croire que toutes les nouvelles contraires données par les journaux, sont fausses.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française et de l'Assemblée nationale, vient de répondre, dans une lettre éloquent, à un discours prononcé par M. Gambetta à St-Quentin. Une généreuse indignation anime, pour ainsi dire, chaque pensée et chaque phrase de cet illustre défenseur de la religion, de la vérité et des droits de tous.

Après les immenses désastres de la guerre, tant aggravés par les hommes du 4 septembre,

après les horreurs de la Commune, dont les principaux chefs avaient été les complices de ces hommes, il était permis d'espérer que les auteurs de nos misères courberaient la tête. On les voit au contraire provoquer insolentement le bon sens public et l'honnêteté du peuple, essayant de regagner le pouvoir par la propagande honteuse de la calomnie, inventant toute sorte d'absurdités sur le retour de la dime et de la rente, organisant jusqu'au fond de nos villages des sociétés secrètes composées de la lie de la population, portant ainsi le trouble dans les affaires commerciales, parce qu'ils espèrent rendre les révolutions plus faciles si les ouvriers et les paysans sont malheureux.

Nous ne cesserons, pour notre compte, de déjouer ces manœuvres dans le département du Lot, et nous invitons tous nos amis à se montrer énergiques et résolus.

Les extraits suivants de la lettre de Mgr Dupanloup rechaufferont leur zèle et leur patriotisme :

Monsieur,

Après avoir lu le discours que vous venez de prononcer à Saint-Quentin, j'ai attendu quelques jours pour voir si quelqu'un se lèverait et ferait justice de vos paroles. Puisqu'on les laisse passer sans protestation, malgré le peu de goût que j'y trouve, je parlerai.

Notre discours touche à la fois à la politique et à la Religion, et vous les traitez, ces deux grandes choses, comme si, demain, vous deviez en être le maître. Je m'occuperai peu de votre politique, bien qu'elle ajoute aux inquiétudes déjà si graves de notre pauvre pays une menace de plus; mais j'ai le droit de vous demander compte, comme évêque, de la guerre que vous déclarez à l'Eglise et à la Religion.

Car, c'est la guerre; et avec des accusations et des outrages tels que, si vos paroles étaient vraies, ce n'est pas seulement de l'école qu'il faudrait nous chasser, comme vous le demandez, mais de l'Eglise elle-même....

J'admire comment, chargé devant le pays d'une responsabilité si grave, et de fautes dont on aurait pu vous demander un compte plus sérieux, vous pouvez être si prompt à accuser les autres et à vous glorifier vous-même, au point d'oser dire : « Ce que j'ai fait dans le passé est le vrai gage de ce que je ferai dans l'avenir. »

Qu'avez-vous donc fait dans le passé?

Jeune avocat, improvisé tout-à-coup homme politique, à la suite d'un procès tumultueux, l'audace de vos opinions révolutionnaires a fait de vous un candidat au Corps législatif, puis un député, avec vos amis MM. Blanqui, Raspail, Rochefort. Au 4 septembre, vous avez pris le pouvoir sans consulter le pays, et, dans le pouvoir, vous vous êtes adjugé le ministère de l'intérieur sans consulter vos collègues. Une fois à ce ministère, avez-vous tendu à tous les bons citoyens ces bras que vous semblez ouvrir maintenant si larges; non, vous avez mis à l'Hôtel-de-Ville les Etienne Arago, les Ferry et les Rochefort; aux mairies, Delescluze, Mottu, Bonvallet, Clémenceau; aux préfetures, Dnportal, Engelhard et tous les Jacobins: vos amis, rien que vos amis, et les plus exaltés. Puis, lorsque vos collègues ont eu, pour se débarrasser, l'insigne faiblesse de vous jeter sur la France, lorsque le hasard des événements vous a subitement confié ce rôle magnifique et qui eût été sans égal pour un cœur de héros et de vrai patriote, qu'avez-vous fait? Vous avez cherché à imposer la République, votre République, qu'à sauver la France. Que nous parlez-vous de suffrage universel? Vous l'avez compté pour rien. Par un premier décret, vous avez cassé les conseils généraux sans les remplacer. Par un second décret, vous avez ajourné les élections. Par un troisième décret, vous avez mutilé les droits d'éligibilité. Seul maître, partout obéi, d'un peuple qui vous a prodigué son argent, ses enfants, son sang, qu'en avez-vous fait? N'est-ce pas un républicain lui-même qui a appelé votre funeste pouvoir la dictature de l'incapacité?

Lorsque vous soutenez que l'Assemblée nationale a achevé sa tâche qui était de finir la guerre, vous oubliez que cette Assemblée avait reçu de la France trois mandats et non pas un seul. Elle était, elle est encore chargée de délivrer la patrie des Prussiens, de la démagogie, et de vous.

Après les effroyables catastrophes dans lesquelles

ment une figure, une représentation quelconque, sans en écrire à côté ou le nom ou le sujet; dans chaque scène, chaque tableau peint ou sculpté, une inscription plus ou moins longue en explique le motif. Ce sont là les signes hiéroglyphiques, on en compte 800 environ. Veut-on représenter un lion? veut-on dire qu'un héros a le courage de cet animal? on mettra à côté de la figure de cet homme la lettre L, parce que le nom du lion était labo, T exprimera la main, car main est tot.

Que l'on ne croit pas que là est toute la science des hiéroglyphes, il y a encore les signes figuratifs symboliques; l'écriture hiératique, démotique, populaire; nous n'en dirons pas davantage au sujet de cette matière, pour plusieurs motifs, d'abord elle nous est très imparfaitement connue; cette raison nous dispense de donner les autres.

Il est des pyramides comme des hiéroglyphes; tout voyageur qui a visité l'Egypte doit absolument en parler. Pour se rendre à ces monuments que l'on aperçoit sur la droite quand on les regarde du haut de la citadelle du Caire, il faut passer le Nil et prendre par le village de Ghizeh. Nous suivîmes la levée de terre qui, par de long détours conduit en serpentant à l'entrée du désert Libyque où gisent ces gigantesques constructions. A mesure qu'on approche elles produisent assez peu d'effet: « ce n'est que cela? » disions-nous; en effet, l'impression ressentie n'est pas de l'admiration, mais de l'étonnement; lorsqu'on s'avance à pied vers ces masses, faisant un kilomètre à peu près dans le sable, sans que le regard s'en détache une seconde, elles semblent grandir à des proportions colossales.

Au sommet, à 500 pieds au-dessus du sol, avec le

s'abîma l'empire, savez-vous, monsieur, quel fut le grand malheur de la France? Ce fut qu'alors dans une crise aussi terrible, le maître absolu de la France, c'était vous. Je ne parle pas des deux vieillards qui se trouvaient à Tours avec vous. C'était de vous, de l'avocat, que nos généraux recevaient des ordres; c'était vous qui dictiez des plans de campagne; vous qui éparpilliez nos forces, et lanciez à l'aveugle, à droite et à gauche nos armées, multipliant vos bullelins menteurs en même temps que nos revers... Mais je détourne ma pensée de ces désastres, ainsi que de ces pauvres soldats, sans vêtements, sans souliers, sans vivres, sans munitions! Quel organisateur vous avez été, monsieur! Et que vous avez eu la main heureuse avec vos fournisseurs!...

Vous osez affirmer que l'Eglise et les gouvernements n'ont rien fait pour l'enseignement, qu'à leurs yeux tout lecteur est un ennemi, et vous prétendez réformer le monde par vos écoles.

Laissez-moi vous répondre que vous profitez ici de l'ignorance, au lieu de la combattre. Car il faut étrangement compter sur l'ignorance d'un auditoire, pour lui faire accepter à la fois dans une même phrase une calomnie et une niaiserie.

Les gouvernements français, depuis soixante ans, ont établi plus de cinquante mille écoles, et triplé le budget de l'enseignement primaire.

Quant à l'Evangile, elle est fondée sur deux choses: un livre, l'Evangile, et un commandement divin qui est: l'et docete, allez et instruisez. Cette phrase, devenue banale: l'ignorance est la source de tous les maux, c'est un pape qui l'a prononcée, et il ajoutait: surtout parmi les ouvriers. Benoit XIV disait cela plus de cent ans avant votre naissance.

La calomnie est donc lourde, la niaiserie l'est encore plus. Ainsi, vous aussi, monsieur Gambetta, vous avez la prétention de frapper les générations à votre effigie, comme on frappe une monnaie, par le moyen des écoles. Mais les gens du métier savent bien, et l'expérience prouve que cette prétention est absurde et peut devenir une affreuse tyrannie. L'instruction, en soi, primaire ou secondaire, même avec tout ce que vous pourrez y ajouter de hautes sciences, d'algèbre, de chimie, etc., ne donne pas des mœurs, et en particulier les partis qui flattent les instituteurs, attendent au fond bien plus de leur influence sur les électeurs que de leur action sur les écoliers.

Caire en vue, sa citadelle, le Mokattan qui le surplombe, le Nil, les pyramides de Sakkarah à l'horizon, avec Memphis et le désert libyque et tout autour de soi les trois ou quatre pyramides qui escortent la grande, le sphinx, ce mélanome de granit et les ruines de plusieurs palais et d'une foule de tombeaux, alors on admire, le coup d'œil est vraiment surhumain.

Nous déjeunâmes au pied de la grande pyramide, à son ombre, et nous y bûmes un champagne d'excellente marque à la mémoire des Pharaons. « Placées à l'entrée de la vallée du Nil, les pyramides ressemblent aux portes funèbres de l'Egypte, ou plutôt à quelque monument triomphal élevé à la mort pour ses victoires. Pharaon est là avec tout son peuple, et ses sépultures sont autour de lui. »

La première question que l'on se pose, à l'aspect de ces gigantesques monolithes: « quel est leur âge? » Nous n'en savons rien et nous avons, pour notre part bien peu de confiance aux historiens Egyptologues qui assignent à ces monuments des origines fantastiques. Les nations comme les familles mesurent leur noblesse non à leurs actes mais à la durée de leur existence. De là, pour les historiens jaloux des origines de leur patrie, le besoin de multiplier les générations et les siècles, et d'aligner dans un ordre sériel de succession des dynasties et des époques parallèles, des hommes et des faits contemporains; la nécessité de remonter les âges et de se livrer, devant de poudreux débris et d'hyperboliques légendes, à l'extatique admiration d'un culte posthume et sans but.

(A suivre)

NOTES DE VOYAGE

Via Suez (Suite.)

La mosquée d'El-Azhar ou des fleurs, fondée au IXe siècle, en même temps que le grand Caire, et la plus ancienne après celle d'Amrou et de Thouloun, logeait et nourrissait, non pas quelques centaines d'élèves comme l'église de Notre-Dame de Paris, mais bien douze mille étudiants, venus de toutes les contrées de l'Orient pour suivre des cours de poésie, de médecine, d'astronomie, de droit et de théologie; et aujourd'hui, quoique l'enseignement européen des nouvelles écoles, ait généralement remplacé les chaires arabes, ce collège réunit encore un auditoire assez nombreux pour donner l'idée de son ancienne splendeur. Les terres affectées à l'entretien de ces universités et aux aumônes qu'elles distribuent, forment les grandes propriétés du clergé égyptien; mais indépendamment de cet emploi, les revenus légués aux mosquées par la piété des particuliers ou des princes s'appliquent encore à une destination singulière et propre à caractériser l'esprit du Mahométisme. Ils constituent des pensions alimentaires aux oiseaux et aux chiens errants. Un grand nombre de minarets, et entre autres celui de Thouloun, portent à leur sommet un vaisseau rempli de grains autour duquel viennent voltiger des nuées de tourterelles, gracieux ornement pour le temple, et pour les fidèles, leçon vivante d'hospitalité et de bienfaisance.

Si nous nous sommes quelque peu étendu sur l'architecture des monuments du Caire, c'est que, tou

(\*) Champollion-Figeac: Traité d'archéologie.

Savez-vous ce qui surtout influe sur la famille et sur la Société ? C'est l'éducation morale ou immorale, religieuse ou athée. Et savez-vous pourquoi je me défie de votre réforme ? c'est qu'elle ne sera ni morale ni religieuse...

Il est facile d'attaquer, de calomnier des prêtres absents, des religieux qui ne se défendent pas. Ce n'est pas très délicat, mais il y a une grosse popularité à gagner dans votre parti de ce côté, et les durétés sur l'Eglise feront passer les douceurs envers d'autres. Frappons donc fort ici. On séparera désormais l'Eglise de l'Etat. Ce n'est pas assez, on séparera l'Eglise de l'école, et l'école de toute religion.

Vous avez dit, monsieur, que votre République serait libérale. Si vous commencez par exclure toute une catégorie de citoyens et de femmes du droit commun d'enseigner, uniquement parce que leurs croyances religieuses ne sont pas les vôtres, ne vous dites plus, je vous prie, libéral, et n'accusez pas l'Eglise d'intolérance.

Quoi ! c'est après que le clergé de France s'est dévoué, comme il l'a fait, au service de nos soldats et de nos prisonniers ; c'est quatre mois après que nos aumôniers et nos frères des écoles chrétiennes ont été vus et sont morts sur les champs de bataille ; c'est après que toutes nos religieuses se sont dévouées à vos ambulances, c'est alors que vous avez le cœur de dire que nous ne sommes plus Français ! Et c'est au lendemain du massacre des otages, que vous reprenez ces calomnies, que vous nous représentez comme constituant pour la société moderne « le plus grand des périls, » — c'est votre mot, — nous dénonçant ainsi de nouveau aux fureurs aveugles !

Et ce n'est pas seulement nous que vous calomniez, c'est le Pape. Ah ! j'en conviens, les horreurs, les trahisons, les lâchetés et les mensonges, dont il a été environné pendant 25 ans, n'ont pas dû le rendre très sensible aux charmes de cette prétendue liberté que vous nous promettez, et il lui est permis de ne pas admirer ce Garibaldi auquel vous avez peut-être sacrifié l'armée de l'Est. Mais même dans l'encyclique que vos auditeurs n'ont pas lue, le Pape n'a jamais condamné les diverses formes de gouvernement, inscrites dans les lois des divers peuples, il n'a condamné que les sociétés sans Dieu. Quant à la famille et à la propriété, monsieur, sied-il à vos amis de s'en dire les vertueux défenseurs !

Vous vous appliquez à diviser ce que vous appelez le haut clergé, que vous dénigrez, et ce que vous nommez le bas clergé que vous flattez, en l'excitant à l'envie. Peine perdue, monsieur, je ne prêtre est le plus haut auquel nous puissions atteindre ; nul évêque, le Pape lui-même, n'a un autre caractère sacerdotal que le plus humble prêtre. Toutes les dignités ecclésiastiques sont, en un sens, au-dessous de ce titre de prêtre, et il mène à toutes les plus hautes charges de l'Eglise. De telle sorte qu'à ce point de vue, on peut dire que nulle institution n'est plus démocratique que l'Eglise. Presque tous enfants du peuple, élevés ensemble, nourris ensemble de la parole, de celui qui est mort pour le peuple, nous ne nous laisserons pas diviser ni tromper. Notre fraternité est la bonne, notre Dieu est le vrai Dieu...

Si votre prétendue science nie Dieu, monsieur, je vous plains ; mais convenez qu'il ne vous appartient guère de parler religion, et d'essayer de séduire et de diviser les prêtres, qui ont donné leur vie à Dieu. Vous dites que s'ils osaient faire des confidences, ils s'avoueraient démocrates. S'ils vous faisaient des confidences, savez-vous ce qu'ils vous diraient, les desservants de nos villages ? Ils vous diraient qu'il y a dans chaque hameau une poignée de petits rhéteurs, orateurs de lavernes, meneurs de conseils municipaux, qui chassent les frères et les sœurs, retirent au curé la petite indemnité sans laquelle il ne peut vivre, défendent aux instituteurs de mener les enfants à la messe, refusent de réparer les églises en ruines, recommandant les mariages et les enterrements solitaires, et ne connaissant pas d'autre manière de servir une république que la haine du prêtre, la basse et niaise impiété, et ces rhéteurs dans chaque village, sont précisément vos amis...

Votre éducation, voulez-vous que je vous dise, moi, ce qu'elle nous donnera ? Au lieu de nous faire des hommes, elle nous donnera des monstres, une barbarie savante, armée de tous les moyens de destruction, la barbarie du cœur et des mœurs, en un mot ce que nous avons vu pendant le règne de la Commune ; des jeunes gens et des filles de dix-huit à vingt-cinq ans, dominant et incendiant Paris.

Et c'est après de telles horreurs et de telles leçons que vous avez bien osé débiter tout ce qu'on lit dans ce discours et l'auditoire applaudissait ! Pour moi, il y a là un signe du profond désarroi dans lequel nous sommes encore à l'heure qu'il est. Non, la France n'est pas au bout de ses malheurs !

Vous n'êtes pas un apôtre, vous êtes un prétendant. La République, c'est moi ! voilà votre programme, et tout l'objet de votre discours. Eh bien, croyez-moi, la France a déjà une République : le besoin d'une seconde, même avec l'avantage de votre présidence, ne se fait du tout sentir.

Dépêches Télégraphiques

Berlin, 28 novembre.

La Gazette d'Allemagne accuse la Belgique d'être corrompue.

Londres, 29 novembre.

D'après les derniers bulletins, le prince de Galles va bien : l'intensité des symptômes est moindre qu'hier. On sait qu'il est atteint de la fièvre typhoïde.

Le Standard publie une dépêche de Berlin annonçant que l'empereur Guillaume est malade.

Rome, 29 novembre.

Le Pape, répondant à une adresse présentée par plusieurs personnes, a exprimé sa confiance dans le triomphe de l'Eglise, et a protesté formellement contre toute idée de conciliation.

Paris, 29 novembre.

La Gazette des Tribunaux dit que le bruit avait couru que des manifestations auraient eu lieu dans certains quartiers de Paris à l'occasion de l'exécution de Rossel et de Ferré, ce journal constate que le plus grand calme a régné à Montmartre et à Belleville. Il ajoute que la nouvelle de l'exécution a paru impressionner les plus exaltés.

Paris, 29 novembre, 11 h. 10 matin.

Quelques précautions militaires avaient été prises hier dans certains quartiers de Paris, mais le calme a été complet.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 28 novembre 1871.

L'idée du renouvellement partiel de la Chambre gagne du terrain dans les cercles parlementaires. Beaucoup de députés de la gauche et de l'extrême gauche, qui étaient d'abord fort hostiles à ce projet, se ravisent et semblent disposés à l'admettre. M. Thiers ne cache pas ses dispositions favorables au renouvellement partiel, mais, sur cette question comme sur beaucoup d'autres non moins importantes, il est bien résolu à laisser toute initiative et toute liberté à l'Assemblée. « Mon rôle est de gouverner, disait-il encore ce matin à quelqu'un, et non pas de constituer... »

Il se confirme que le gouvernement essaiera de mettre un terme, ou au moins un frein, aux fausses nouvelles en envoyant aux journaux non pas des Communiqués mais des Rectifications. Celles-ci auront pour objet de rectifier ou démentir les fausses nouvelles mais sans jamais entrer dans aucune discussion.

On n'a reçu ici aucun avis de la prochaine arrivée de M. de Beust, bien qu'on ne doute pas que M. de Beust, en se rendant à son poste à Londres, ne passera pas par Paris sans venir à Versailles faire une visite au président de la République.

Dans le monde diplomatique on exprime la crainte que les mesures relatives aux corporations religieuses que fait pressentir le discours de Victor-Emmanuel ne déterminent le pape à quitter Rome.

Gambetta travaille, dit-on, à un grand discours qu'il prononcera à la première discussion sur la situation générale du pays et dont le but serait de rallier en faisceau toutes les nuances de l'opinion républicaine. Il paraît que l'ex-dictateur lit fort attentivement toutes les publications, articles ou brochures dirigées contre lui, et qu'il en possède déjà une jolie collection. La dernière de ces brochures, la plus vigoureuse peut-être, la plus nourrie de faits, mais aussi la plus passionnée, est intitulée : La dictature de Gambetta, et sort de la plume de M. Blondeau, un ancien sous-préfet qui se trouvait en mission pendant la guerre dans les départements de l'Ouest. L'auteur fait justement le procès de l'ancienne opposition qui en était encore aux rêves de pacification universelle de l'abbé de St-Pierre au moment où la Prusse mettait la dernière main à la terrible organisation militaire dont nous avons si malheureusement éprouvé les effets. Hélas, que nous sommes loin de l'époque où l'excellent M. Garnier-Pagès allait banqueter fraternellement avec les démocrates de Berlin, et où M. Pelletan s'écriait : « L'esprit militaire c'est l'esprit prétorien ; la discipline tue le citoyen. » M. Blondeau fait aussi bien des justes reproches à la délégation de Tours et de Bordeaux.

Un journal a annoncé hier que M. Olozaga, l'ambassadeur d'Espagne était sur le point de partir pour Madrid. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

La reine Isabelle avait en l'idée de s'établir à Pau, mais elle y a renoncé sur l'avis officieux du gouvernement français qui naturellement ne veut favoriser aucune agitation hostile au régime établi en Espagne.

INFORMATIONS

Les nouvelles de Bruxelles annoncent le rétablissement de la tranquillité. M. de Decker a donné sa démission. Dans un remarquable article, le Journal des Débats fait remarquer l'étrange conduite du parti libéral, qui cherche à recourir à l'émeute parce que les électeurs ont donné la majorité, dans la chambre des représentants, au parti conservateur et catholique. Les prétendus libéraux et démocrates sont partout les mêmes. Ils veulent gouverner par l'escamotage et par la force.

Dimanche dernier, des élections municipales ont eu lieu dans cinq quartiers de Paris. Quatre radicaux ont été élus au premier tour de scrutin ; quant au ballottage qui doit avoir lieu dans le quartier des Folies-Méricourt, il ne laisse en présence que des radicaux.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le radicalisme l'a emporté dans le quartier de la Monnaie et dans le quartier de la Muette, c'est-à-dire dans les endroits où le parti de l'ordre semblait avoir le plus de chances. On dit que ce résultat est dû au chiffre considérable des abstentions.

Une décision importante vient d'être prise au Reichstag de Berlin, en ce qui touche les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le ministre des cultes de Bavière, M. de Lütz, qui a présenté l'intervention du gouvernement dans les affaires religieuses comme une mesure d'utilité générale pour la Confédération tout entière, a vu ses efforts couronnés de succès. Le projet de loi qu'il avait présenté, et qui autorise les poursuites judiciaires contre tout ecclésiastique coupable d'abus dans l'exercice de ses fonctions, a été adopté, en deuxième lecture, par 179 voix contre 108.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur cette attitude de la politique allemande dans la question religieuse, attitude qui contraste avec les paroles qu'on a longtemps prêtées à l'empereur Guillaume dans ses rapports avec Rome.

L'exécution de Rossel, Ferré et de Bourgeois, sergent au 45<sup>e</sup> de marche, a eu lieu mardi matin à sept heures devant la butte de Satory.

Les trois condamnés y ont été conduits chacun dans une voiture d'ambulance, où, à côté d'eux, avaient pris place deux gendarmes. Les voitures étaient escortées par trois escadrons de cuirassiers. La route s'est faite au pas.

Ferré et le sergent sont allés à Satory en fumant leur cigare. Rossel, au contraire, paraissait recueilli et s'est entretenu tout le temps avec le pasteur Passa. Ferré a refusé tout secours.

Les troupes présentes se composaient de : un régiment du génie, le 45<sup>e</sup> tout entier, un détachement de gendarmerie, deux batteries d'artillerie, une compagnie par régiment pour les huit régiments des deux divisions d'infanterie campées à Satory, le dépôt du 96<sup>e</sup>, un détachement du train et deux pelotons de cavalerie. Ces troupes se sont formées en carré à trois faces, devant la butte, autour de laquelle un cordon de factionnaires interdisait la circulation.

A l'exception d'un petit nombre de soldats du camp qui avaient pu s'approcher, personne, en outre des troupes commandées, n'a assisté à l'exécution.

Aucun des condamnés n'était revêtu de l'habit militaire ; ils ont demandé à n'avoir pas les yeux bandés, ce qui leur a été refusé ; Rossel a voulu serrer la main d'un juge du 4<sup>e</sup> conseil de guerre, on ne le lui a pas permis.

Tous les trois sont morts courageusement. Il y avait trois pelotons d'exécution : un du génie pour Rossel, un du 45<sup>e</sup> pour Bourgeois, un du 51<sup>e</sup> pour Ferré.

On a donné le coup de grâce à ces deux derniers, quant à Rossel, il avait été comme foudroyé et tué du premier coup.

Puis, comme d'habitude, a eu lieu, devant les corps, le défilé des troupes qui, à huit heures étaient toutes rentrées dans leurs quartiers.

Un procès-verbal de l'exécution, dressé par l'autorité militaire, a été immédiatement transmis à la présidence de la République.

Il est certain que Rossel a chargé le pasteur Passa de dire à ses juges qu'ils n'avaient fait que leur devoir et qu'il voudrait leur serrer la main.

Revue des Journaux

Union.

Nous citons dernièrement (Union du 20), ces nobles et fières paroles que le journal la Décentralisation avait tirées d'une lettre de Monsieur le Comte de Chambord :

« Nul n'a droit d'ignorer mes sentiments au point de me proposer d'abdiquer mon devoir, et personnellement, tenez-le pour certain, n'osera me faire cette injure. »

« HENRI. »

Et aux justes remarques du journal de Lyon sur cette lettre, nous ajoutons :

« Nous sommes témoins d'une grande agitation d'opinion et d'intrigue dans les partis révolutionnaires de toute sorte. C'est l'indice, avons-nous dit déjà, de la débilite du gouvernement. C'est aussi pour les hommes d'ordre, pour tous ceux qui croient à la monarchie, le signe d'une situation critique qui leur fait à tous un devoir sacré d'effacer les dissidences de la veille et de présenter à la France une force unique la seule force qui doive la mettre dans la pleine jouissance d'elle-même. »

« Attendez ce moment ; il est peut-être plus proche qu'on ne pense. »

Aujourd'hui nous nous demandons si ce moment n'est pas plus proche qu'il y a huit jours.

La lumière ne va pas tarder à venir ; mais selon nos coutumes de réserve confiante, nous attendons qu'il plaise à la Providence de nous montrer comme consommée cette union des forces sociales qui a été tout l'objet de nos vœux.

Aussi bien la lenteur de nos espérances aura fait voir que, pour être obstinées, elles ne sont pas moins calmes et réfléchies. Et c'est par là qu'elles se distingueront aux yeux de la France des desseins qui n'entendent se révéler que par des coups d'aventure soudaine.

Ce que nous attendons se passe de violence. C'est le tranquille retour de la France à ces lois d'ordre, de régularité et de stabilité. Une nation qui a vécu douze siècles sous un principe de constitution incessamment applicable aux transformations diverses de la société, n'a pas besoin d'emportement pour rentrer dans la pleine jouissance de ce principe, après en être sortie quelques moments par des causes accidentelles de révolution. Ce n'est pas la première fois que nous avons vu de ces interruptions dans notre histoire, et toujours l'instinct national reprenait le dessus et corrigeait la suspension de l'ordre naturel par la reprise énergique des traditions et des lois. C'est ce qu'on vit après les malheurs du roi Jean, après l'anarchie de Charles VI et après les déchirements de la Ligue.

Tantôt Charles VII avec Jeanne d'Arc, tantôt Henri IV avec ses politiques servaient d'instrument à cette loi de continuité nationale, qui ne semble parfois suspendue que pour attester que, hors d'elle, il n'y a qu'instabilité, désordre et guerre intestine.

Nous conjecturons que l'époque actuelle s'ajoutera aux époques célèbres où l'on a vu la France rentrer de la sorte en possession d'elle-même, et reprendre le courant magnifique de son histoire.

Il ne lui faudra pas pour cela des efforts de réaction contre elle-même. Elle n'aura qu'à rectifier ce que les temps troublés où nous sommes aurai mêlé de faux et de violent à des besoins sérieux et réels, et d'ailleurs plus en rapport qu'on n'imagine avec les coutumes sacrées du vieux temps. La démocratie moderne ne sait pas et affecte de ne pas savoir ce que la Monarchie française a fait pour les grandes masses populaires. La Monarchie remise sur sa base, avec sa constitution naturelle, avec sa Maison de France, avec ses lois, avec ses souvenirs et ses traditions, est seule en mesure de réaliser ce que les étourdis de la politique demandent en vain à des établissements précaires de révolution.

Voilà, disons-nous, ce que nous conjecturons, et nous le conjecturons non comme une éventualité lointaine, mais comme une nécessité présente. Ajoutons que plus la politique d'expédition aura paru écarter l'heure décisive de l'événement, plus elle lui aura donné d'éclat et de prestige. Ainsi les hésitations, en développant les périls, auront développé les besoins du salut, et chacun aura appris à connaître le seul refuge où se trouve la sécurité.

Ce refuge, disons-le une fois de plus, c'est la Monarchie rétablie dans son unité. Heureux donc sera le jour où la France, saluant le Roi, embrassera dans un même respect tous les fils d'une même race ! Ce jour-là l'ère des révolutions et des dictatures sera close : une ère nouvelle se lèvera : l'ère de la pacification, du droit et de la liberté.

**Patrie.**

La République française, dans un article qu'elle consacre au voyage de M. Thiers à Rouen, s'étonne que, dans l'échange de discours qui a eu lieu entre M. le maire de Rouen et M. le président, le nom de la République ait été évité. « Il y a cependant, dit-il, des républicains à Rouen, et si par hasard il n'y en avait pas, le devoir de M. le président, pour ne pas manquer au titre qu'il porte, serait de susciter des adhérents à la République et de faire des républicains. »

Nous nous permettons de ne pas être du tout de cet avis. Loin de faire un reproche à M. Thiers de n'avoir pas prononcé le nom de la République, nous l'en féliciterons au contraire.

Au surplus, le journal de M. Gambetta est rassuré, car il connaît, dit-il, « bon nombre de villes où la population se chargerait de rappeler à M. Thiers le nom de la République s'il était tenté d'oublier qu'il en est le gardien, le premier magistrat, le président. » Voilà bien toujours comment sont les républicains, la menace à la bouche, la violence à la main, pour peu que l'on ne flatte pas leurs idées et que l'on ne se rende pas à leurs desirs.

La volonté nationale, peu leur importe; l'opinion des campagnes, ils la méprisent; ils connaissent quelques villes où une minorité turbulente est sans cesse prête pour une manifestation, pour un coup de main, et cela leur suffit.

La Tribune de Bordeaux, et d'après ce journal, le Siècle, ont pris, ou fait semblant de prendre au sérieux on ne sait quelle adresse envoyée, disent-ils, à M. Gambetta par « un certain nombre de prêtres girondins », qui déclaraient vouloir adhérer au vœu de l'ex-dictateur de Bordeaux de voir se former en France une Eglise nationale, « déagée du joug de Rome en même temps que du joug de l'Etat. »

Il faut que la feuille de province, aussi bien que le journal de Paris qui s'en fait si complaisamment et si naïvement l'écho, jugent assez mal leurs lecteurs. Il faut qu'ils aient une bien pauvre idée de leur instruction, sinon de leur intelligence, pour espérer qu'ils ajouteront foi à ce factum anonyme. Ces journaux ignorent que ce qu'ils appellent le « bas clergé », c'est-à-dire les simples prêtres, sont, plus encore que leurs supérieurs hiérarchiques, liges à la souveraineté spirituelle du Pontife.

**Presse.**

A mesure que la réunion de l'Assemblée devient plus prochaine, la situation politique s'accroît plus nettement. L'opinion publique se préoccupe, à bon droit, de l'accord qui pourra s'établir entre la majorité et M. Thiers. On recueille tous les symptômes, on commente toutes les déclarations, on se préoccupe tout à tour des intentions du gouvernement et de celles de l'Assemblée.

On doit constater que, dans ses dernières paroles, M. le président de la République a montré une grande réserve et un respect scrupuleux du pacte de Bordeaux.

Des journaux de province lui ont attribué, tout récemment encore, des déclarations très officieuses mais très nettes, qu'il aurait formulées, dans son salon, devant un groupe nombreux d'hommes politiques.

**Ordre.**

La République française a dirigé hier une charge à fond contre le gouvernement. Cela rappelle, par l'amphise, par la violence contenue, par la perfidie, les réquisitoires qui, sous la Terreur, précédaient l'exécution d'un parti.

Le gouvernement de Versailles, qui sans doute ne s'y attendait pas, est accusé de favoriser les bonapartistes, de fermer les yeux sur les complots impérialistes, de tolérer l'embauchage public des généraux. On parlait de soumettre la rentrée d'un membre de la famille impériale à une autorisation préalable. La République, avec raison cette fois, critique cette demi-mesure. Ce qu'il faut c'est l'exil de tous les princes, Napoléon ou Bourbons. Cela même ne suffit pas : il faut l'expulsion ou l'emprisonnement des partisans de l'Empire. Avoir laissé rentrer M. Rouher, M. de Cassagnac et « bien d'autres encore, » est un crime que la République ne saurait pardonner à M. Thiers. Aussi le journal de M. Gambetta demande-t-il un changement radical de politique : il veut que la justice n'épargne plus « les têtes couron-

nées » ; il demande que l'on mette en jugement les complices du 2 décembre; il veut que l'on punisse, suivant la rigueur des lois, les grands personnages qui se livrent publiquement à l'embauchage des généraux; enfin il demande, comme garantie de nos libertés, que l'on rende leurs armes aux citoyens de Paris.

La publication de ce programme, le jour même où les élections partielles donnent la majorité au parti radical dans le conseil municipal de Paris, a une signification qui ne doit échapper à personne.

**Chronique locale et méridionale.**

**Election du canton de Payrac.**

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Inscrits.....   | 1,841     |
| Votants.....    | 1,635     |
| MM. Dufour..... | 839 voix. |
| Lauvel.....     | 431       |
| Carriol.....    | 281       |
| Escudé.....     | 11        |

L'élection de M. le baron Dufour au Conseil général du Lot, par le canton de Payrac, en remplacement de M. Calmon qui avait opté pour le canton de Gourdon, est un fait important, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute la portée. La minorité de notre Conseil général, qui représente seule les vraies aspirations de nos populations, sera renforcée d'une voix.

Le 27 novembre 1871, le Conseil d'arrondissement de Cahors, s'est réuni dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture pour la seconde partie de sa session.

Etaient présents : MM. Salbant, président, Couderc, secrétaire, de Valon, Capmas, Capmas, Auguste, Dufour, Alhiet-Limayrac, Mommayou, Dillac, Hérisson et St-Roch-Veissy.

Le but de la réunion était la sous-répartition entre les communes de l'arrondissement des contingents en principal des contributions foncière, personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres, assignées pour 1872 à l'arrondissement de Cahors, par le Conseil général, dans sa dernière session.

Les contingents sont :  
 1° Pour la contribution foncière de 538,383  
 2° Pour la personnelle-mobilière de 119,471  
 3° Pour les portes et fenêtres de 61,892  
 La commission départementale a désigné M. Dufour, Pierre, membre du conseil d'arrondissement de Cahors, pour faire partie du conseil de révision classe 1870 pour les soutiens de famille.

Par décision ministérielle du 28 courant, un congé d'un mois a été accordé à M. le sous-préfet de Gourdon.

Par arrêté en date du 29, M. le préfet a délégué M. Vialle, conseiller d'arrondissement, pour remplacer M. le sous-préfet pendant la durée de son congé.

Par arrêté du 18 novembre 1871, Le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé membres de la commission d'enseignement de la gymnastique et du maniement des armes dans les lycées et collèges :

M. de Féraudy, lieutenant-colonel du 109<sup>e</sup> de ligne;

M. Labrone, chef du 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied;

M. Grellet, capitaine-instructeur de gymnastique du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Les préfets ont dû recevoir ou recevront bientôt une circulaire relative au travail dans les manufactures et les ateliers. La réglementation nouvelle porte en substance :

Les manufactures, usines, chantiers et ateliers, etc, ne pourront admettre des enfants des deux sexes âgés de moins de 8 ans. De 8 à 13 ans, le travail effectif des enfants ne pourra dépasser 6 h. par jour; on ne pourra les faire travailler la nuit. Mais ces mêmes enfants de 8 à 13 ne pourront être admis à travailler que si leurs parents justifient qu'ils fréquentent une école au moins 2 heures par jour. Au-dessus de 13 ans jusqu'à 18, les enfants ne pourront travailler

que 11 heures, temps qui sera interrompu par un repos.

Le ministre de la guerre vient d'ouvrir un concours pour l'établissement d'un carnet aide-mémoire à l'usage :

- 1° Des officiers d'infanterie;
- 2° Des officiers de cavalerie.

Une circulaire ministérielle fixée au 1<sup>er</sup> mai 1872 la date de la réunion de la commission qui sera chargée de choisir parmi les divers modèles présentés les meilleurs projets.

Deux prix leur seront attribués consistant, le premier, en une médaille d'or; le deuxième en une médaille d'argent.

L'Officiel, rectifiant un avis précédent, déclare que les quittances ou bordereaux concernant le paiement des rentes sur l'Etat ne sont pas soumis au droit du timbre de dix centimes.

Une vente d'effets d'habillement et autres objets provenant du service du génie et de la garde mobilisée du Lot, aura lieu le 16 décembre prochain, aux endroits ci-après :

- 1° Pour les objets appartenant au service du génie : devant la caserne d'infanterie, à 9 heures du matin;
- 2° Pour les objets appartenant à la garde mobilisée : dans les magasins de l'hôtel de la Préfecture, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre, les musiques militaires cesseront, jusqu'à nouvel ordre, de jouer en public dans les villes de garnison.

Ainsi l'a décidé le ministre de la guerre, depuis l'apparition des premiers froids.

Les musiciens n'en continueront pas moins à étudier dans l'enceinte des casernes.

Les concours généraux entre les premiers élèves de chaque école d'un même département n'ont pu avoir lieu en 1870. Une circulaire du ministre de l'instruction publique doit en régler les conditions pour 1872.

Au nombre des points qui seront examinés plus particulièrement, se trouvent la géographie et l'histoire nationales.

**LYCÉE DE CAHORS**

Compositions du 13 au 18 novembre 1871.

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>Mathématiques élémentaires.</b>               |                            |
| Mathématiques :                                  | 1 Rigal; 2 Guéguen.        |
| <b>Philosophie.</b>                              |                            |
| Version latine :                                 | 1 Dugès; 2 Gilles.         |
| <b>Rhétorique.</b>                               |                            |
| id.  | 1 Deloncle; 2 Lemaire.     |
| <b>Seconde.</b>                                  |                            |
| id.  | 1 Depeyre; 2 Largeteau.    |
| <b>Troisième.</b>                                |                            |
| id.  | 1 Rives; 2 Valmary.        |
| <b>Quatrième.</b>                                |                            |
| id.  | 1 Dentraygues; 2 Ieres.    |
| <b>Cinquième.</b>                                |                            |
| id.  | 1 Demeaux; 2 Bugat.        |
| <b>Sixième.</b>                                  |                            |
| id.  | 1 Albert; 2 Castagné.      |
| <b>Septième.</b>                                 |                            |
| Orthographe :                                    | 1 Bertrand; 2 Verdier.     |
| <b>Huitième.</b>                                 |                            |
| id.  | 1 Amadien; 2 Verdy.        |
| <b>Classe préparatoire. — Première division.</b> |                            |
| Lecture :  | 1 Labie; 2 Gayet.          |
| <b>Deuxième division.</b>                        |                            |
| id.  | 1 Castagné; 2 Deltrien.    |
| <b>Troisième division.</b>                       |                            |
| id.  | 1 Boudet; 2 Maillot.       |
| <b>Enseignement secondaire spécial.</b>          |                            |
| <b>Deuxième année.</b>                           |                            |
| Mathématiques :                                  | 1 Delbos; 2 Andrieu.       |
| <b>Première année.</b>                           |                            |
| id.  | 1 Claret; 2 Guitard.       |
| <b>Année préparatoire.</b>                       |                            |
| Orthographe :                                    | 1 de Lagrandval; 2 Bonnet. |
| <b>Le Proviseur, RICHAUD.</b>                    |                            |

**Question des Phosphates de Chaux.**

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre :

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la

nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Evêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On souscrit au bureau du Journal du Lot, chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

Mgr de Langalerie est arrivé samedi, à 2 heures et demie, à son archevêché d'Auch.

Dimanche, Mgr Bourret, évêque de Rodez, a pris possession de son siège par procuration.

Un arrêté du préfet de Tarn-et-Garonne vient d'interdire la vente sur la voie publique du journal le *Republicain de Tarn-et-Garonne* pour avoir publié un article injurieux sur les décisions de la Commission des grâces.

**On lit dans le Mouvement de Bordeaux :**

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a appliqué hier le minimum de la peine, soit 50 fr. d'amende, contre notre confrère de l'Indépendance et contre la Province, prévenues l'une et l'autre d'avoir apprécié une discussion du Conseil général, sans reproduire la partie afférente du compte-rendu officiel.

Un des prix de 2,000 francs distribués par l'Académie française dans sa séance du 23 novembre, a été décerné à M. Thérion de Montaugé, membre du conseil général de la Haute-Garonne, pour son ouvrage intitulé : *L'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain, depuis le milieu du dix-huitième siècle.*

**On lit dans le Lectourois :**

L'affaire de M. Marsolan, ancien maire de Saint-Antoine, prévenu d'outrages, de violences, voies de fait et menaces envers le président du bureau, pendant les élections municipales de Saint-Antoine, le 30 avril dernier, est venue devant la Cour d'Agen, chambre correctionnelle, le mercredi 15 novembre courant.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Marsolan a été acquitté.

AVIS. — Le Maire d'Albas donne avis, qu'à l'avenir, les foires d'Albas se tiendront le premier lundi de chaque mois, excepté celle du mois d'août qui se tiendra toujours le lundi après le 3 août.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

Pour la chronique locale : A. Layton.

**Dernières nouvelles**

Versailles, 29 novembre.

Les plus récents avis de Rome font supposer que le Pape n'a nullement l'intention de quitter le Vatican. Tout dépendra cependant de la conduite que tiendra le gouvernement italien.

La nomination de M. de Gontant-Biron, comme ambassadeur à Berlin, doit paraître incessamment au Journal officiel en même temps que celle du baron d'Arnim, comme ambassadeur à Paris, paraîtra dans le Reichsanzeiger, l'organe officiel de Berlin.

La nouvelle attaque de la Gazette de l'Allemagne du Nord contre la Belgique, signalée ce matin par le télégraphe, fait impression dans le monde diplomatique. En entendant l'organe de M. de Bismark reprocher à la Belgique d'être corrompue, on se rappelle involontairement les reproches du même genre que la presse allemande nous adressait à nous-

mêmes avant la guerre. Beaucoup de diplomates étrangers sont convaincus que le gouvernement prussien convoite le port d'Anvers, et qu'avec la conviction ou il est qu'aucune puissance ne peut actuellement lui résister, il saisira la première occasion de s'en emparer.

Le prince de Ligne vient de perdre un de ses fils.

Il est probable que M. Dalloz va reprendre la publication de l'organe officiel du gouvernement; cependant l'affaire n'est pas encore complètement arrangée.

Dans les cercles légitimistes on dément la nouvelle de la présence du comte de Chambord à Paris. On assure dans les mêmes cercles, qu'il y a entente complète aujourd'hui entre le comte de Paris et le comte de Chambord.

Dernière heure.

Paris, 30 novembre, 2 h. soir.

Gaston Crémieux a été fusillé ce matin à Marseille.

Bourse de Paris.

Paris, 30 novembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 56,80; Rente 4 1/2 p. %, 82,00; Rente 5 p. %, 91,85

Annonces

Etude de M<sup>e</sup> Fleuzal, avoué-licencié, près le Tribunal civil de première instance de Cahors.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Louis Labie, notaire à Cahors, le quinze octobre mil huit cent soixante-onze, enregistré, le sieur Pierre Bordary, marchand tailleur et propriétaire, et dame Jeanne Ichès, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, firent vente en faveur de M. Bernard Chansarel, charpentier, domicilié à Cahors, d'une entière pièce de terre nature de vigne, située au lieu des Carrossières, commune de Cahors, confrontée et limitée audit acte de vente.

Cette vente fut faite, pour le prix et somme de douze cents francs, payables comme il est stipulé audit contrat.

Une copie collationnée de cet acte de vente, après avoir été enregistrée, fut déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, par M<sup>e</sup> Jean Fleuzal, le sept novembre mil huit cent soixante-onze, ainsi que le constate l'acte de dépôt, dressé ce même jour, par M. Roques, greffier dudit tribunal.

Copie de cet acte de dépôt a été notifiée à M. le Procureur de la République, près le même tribunal, et à dame Jeanne Ichès, épouse Bordary, propriétaire Cahors, suivant exploit du ministère de M. Duc, huissier, à Cahors, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-onze, enregistré, afin qu'ils

ensent à prendre, dans le délai, imparté par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales, qu'ils jugeront convenables.

Et comme tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions, pour raison d'hypothèque légale, existantes indépendamment de l'inscription, ne sont pas connus, la présente inscription est faite pour purger les immeubles vendus, de toute hypothèque légale inconnue, et ce conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-huit novembre, mil huit cent soixante-onze.

L'avoué poursuivant,

Jean FIEUZAL.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Siège social : 16, place Vendôme à Paris

SUCCURSALES :

Table listing branches: Clermont-Ferrand, Besançon, Caen, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Saint-Etienne, Versailles

Capital : DIX MILLIONS de francs.

DIVISÉS EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

ÉMISSION DE 15,000 ACTIONS

Conformément aux dispositions statutaires.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

50 francs en souscrivant; 75 francs à la répartition; 100 francs le 5 janvier 1872; 75 francs le 5 février 1872;

Intérêt fixe : 6 p. 0/0. — Part de dividende : 80 0/0 dans les bénéfices.

Le complément ne sera appelé que suivant les besoins de la société, et par décision du conseil d'administration.

Les Souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation, moyennant l'escompte de 6 %.

Les intérêts et dividendes sont payables les 15 janvier et 15 juillet, à Paris, au siège social et dans les départements aux succursales de la Société.

Les Actions seront cotées officiellement aux bourses de Paris, Lyon et Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Lefebvre-Durafle, Grand-Officier de la Légion d'honneur, ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics.

Alexandre Ollivan, Grand-Cordon de Charles III, ancien ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne.

D'Assier, Propriétaire, membre du Conseil général de la Loire.

Baron de Saint-Priest, (G. \*), Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'Aveyron et du Jura.

Halbronn (O. \*), Banquier Directeur-général de la Presse.

Paté, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Bain d'Angleterre, (G. \*), Général de division, Marquis de Radepon, Propriétaire.

Ch. Welesley (G. \*), Associé d'Agent de change, à Paris.

CENSEURS :

J. Randoing (O. \*, C. \*), ancien Député et ancien Président du Conseil général de la Somme.

H. Geyler (C. \*), ingénieur.

La Souscription sera ouverte les MARDI 28, MERCREDI 29 et JEUDI 30 Novembre, à Paris; et jusqu'au SAMEDI 2 Décembre inclusivement pour les Départements.

Les Souscriptions seront réduites proportionnellement, si elles dépassent le chiffre de l'émission.

EXPOSÉ

Fondée, il y a quatre ans, en vue d'aider à l'organisation de diverses entreprises d'utilité publique et d'industrie privée, la Société INDUSTRIELLE a vu successivement s'étendre la sphère de ses opérations.

En dernier lieu, elle a pris une large part à l'emprunt contracté par l'Etat et à celui que vient de faire la Ville de Paris.

En devenant Banque d'émission, elle répond aux exigences nouvelles résultant de la situation financière et industrielle de notre pays.

Onze succursales de la Société fonctionnent dans les principales villes de France et les résultats des opérations ont permis à la Société de donner à ses intéressés des bénéfices qui ont été distribués pour le dernier exercice à raison de 24 0/0.

Les bénéfices certains des opérations d'une Banque d'Emission et les affaires actuellement en préparation font prévoir qu'à l'aide du nouveau capital, ces résultats ne pourront que s'accroître.

Les actionnaires, outre l'intérêt à 60/0 qui leur est attribué par prélèvement, ont droit à 80 0/0 des bénéfices annuels.

L'extension des affaires sans cesse croissantes de la Société et les nouveaux services qu'elle va créer en augmentant le nombre de ses succursales, l'ont déterminée à élever le chiffre de son capital.

En effet la Société est en négociation avec plusieurs administrations municipales pour l'émission de divers emprunts autorisés par des lois spéciales.

Elle est invitée à concourir, sous les auspi-

ces de chambres de commerce, au déplacement de l'industrie alsacienne qui tient à rester française.

Elle va aussi participer à la création d'un établissement financier vivement désiré par le commerce, et dont les services s'étendront aux centres industriels les plus importants du pays.

Telles sont les opérations et entreprises d'utilité générale auxquelles la Société va appliquer son activité et son capital, et qui constitueront, pour sa clientèle et ses correspondants, des placements aussi sûrs que productifs.

A PARIS, à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'émission (anonyme), 16, place Vendôme.

DANS LES DÉPARTEMENTS, aux succursales de la Société et chez tous les banquiers.

On peut aussi souscrire dès à présent par lettre chargée ou verser à la BANQUE DE FRANCE, ou à ses SUCCURSALES au Crédit de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Les titres et les coupons échus ou à échoir en janvier 1872 sont reçus en paiements.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'émission, dont le siège social est place Vendôme, 16, à Paris, possède déjà des succursales dans les principales villes de France.

Les résultats avantageux procurés au public et les services rendus chaque jour par ces annexes d'un établissement financier important, vont provoquer de nouvelles créations, et nous savons de source certaine que des offres d'affaires et des demandes de représentation sont journellement adressées à cette Société, pour établir des succursales et agences dans les principales villes de notre département. C'est là une nouvelle que nous sommes heureux d'enregistrer.

Crédit Foncier de France.

Émission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0 à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Au Gallia Christiana

La réimpression du Gallia Christiana sera entièrement conforme à l'édition originale, reproduite page par page, ligne par ligne.

La collection formera treize beaux volumes in-folio, sur papier vergé, à grandes marges, au prix de cinquante francs le volume, et trois volumes supplémentaires contenant les appendices et la table générale, à soixante-quinze francs le volume.

Le 4<sup>e</sup> volume in-folio de 4020 pages et cinq cartes, est en vente : il contient le diocèse de Cahors. Les personnes qui désirent ne posséder, pour le moment, que ce volume, contenant les provinces ecclé-

siastiques du midi, le paieront soixante-quinze francs, en trois versements, de vingt-cinq francs chacun.

Pour voir le volume, ou souscrire, s'adresser à M. Mothon, Hôtel du Cheval Blanc à Cahors, représentant de M. Palmé, éditeur des Bollandistes; Les personnes qui enverront leur souscription d'ici huit jours à ladite adresse, recevront en prime et gratuitement avec le volume Gallia :

Rome pendant le Concile, par Louis Veuillot, deux beaux volumes in 8° qui vont paraître,

Ou bien, Paris pendant les deux sièges, du même auteur, 2 volumes in-12.

Etude de M<sup>e</sup> Louis Labie, notaire à Cahors, boulevard Sud.

A VENDRE

en Bloc ou à Parcelles.

La belle Propriété des Albenquats, située dans le vallon de Latour, commune de Belay, canton de Luzech (Lot).

La vente à parcelles, qui comprendra seulement, le domaine du Bouet, le domaine de Ségala et le vignoble de Cayac, qui en dépendent, commencera le 19 novembre prochain, jours suivants et utiles, sur les lieux.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M<sup>e</sup> Labie, notaire à Cahors, détenteur des titres de propriété qui est autorisé à donner les plus grandes facilités pour les paiements.

M. ERNEST FOUBERT

Dentiste de Paris

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse dentaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1<sup>er</sup>.

Opérations gratuites pour les indigents.

ÉTUDE D'AVOÜÉ

TRÈS BONNE

A. RODEZ (Aveyron)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT Pour cause de décès

S'adresser à M. ALENGRIN, vérificateur de l'Enregistrement à Rodez, ou à M. BENOIT, greffier en chef du tribunal civil de Rodez.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, à M<sup>lle</sup> Marie MILLERAT.

Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 112 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. Savoir : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont dû le reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.



Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.